

## DECISION CA040-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012 Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la décision

Inscription à l'examen d'entrée au CRFPA

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

 d'approuver les coûts d'inscription à l'examen d'entrée au CRFPA (Centre régional de formation professionnelle d'avocats) pour l'UFR de Droit, Economie et Gestion à hauteur de 100,00 euros.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 23 juillet 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE Le Président de l'Université d'Angers

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 24 juillet 2014



SECRETARIAT GENERAL

		_				
		Observations				
Faculté de droit, d'économie et de gestion	nom de la structure	Centre financier				
Faculté de droit, ges		Montant	100 euros	200 euros	100 euros	
Date du conseil de gestion : 1er juillet 2014		Désignation	Capacité en droit à distance	Inscription à l'IEJ (Institut d'études judiciaires)	Inscription à l'examen d'entrée au CRFPA	



FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2014

Le conseil de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion s'est réuni le Mardi 1<sup>er</sup> Juillet 2014 sous la Présidence de Madame le Doyen, Michèle FAVREAU. (...)

Après vérification du quorum, Madame FAVREAU ouvre la séance à 16h30 : 22 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 16 membres présents, 6 membres représentés).

(...)

## 6) <u>Droits à prestations spécifiques (IEJ, examen CRFPA, capacité en Droit)</u>

Le Conseil de Faculté est appelé à émettre son avis sur les droits à prestations spécifiques des formations.

Les montants proposés à compter de l'année universitaire 2014-2015 sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour :

- Inscription à l'IEJ: 200€

- Inscription à l'examen du CRFPA: 100€

- Inscription à la capacité en droit à distance : 100€

Pour extrait, certifié conforme à l'original Fait à Angers, le 10 juillet 2014 Le Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion

Michèle FAVREAU

amau